

**Université
des Antilles**



**Procès-Verbal du
Conseil d'administration**

Du 26 juillet 2021

Le mardi 26 juillet 2021 à 11 heures en WEBCONFERENCE
Liste d'émargement

| CC | Nom | Prénom | Fonction | Implantation | SIGNATURE |
|--------------------------------|---------------------------|-----------------|-------------------------|--------------|------------------------|
| Collège A : 6 | GEOFFROY | Michel | PR | 971 | P |
| | JANKY | Eustase | PRÉSIDENT UA | | P |
| | MONTAUBAN | Jean-Gabriel | PR | 971 | A |
| | ROOS | Christophe | PR | 972 | P |
| | CESAIRE | Raymond | PR | 972 | A |
| | VIRASSAMY | Georges | PR | 972 | P |
| Collège B : 6 | CASSIN | Laura-Line | MCF | 971 | P |
| | HERTOGH | Claude | MCF | 971 | A |
| | LETICEE | Jean-Lèn | MCF | 971 | P |
| | AURELIA-TOTO | Dominique | MCF | 972 | P |
| | COLOT | Serge | MCF | 972 | P |
| | MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN | Odile | MCF | 972 | A |
| IATOS : 4 | GERARDIN | Frédéric | BIATSS | 971 | P |
| | HARAL | Bruno | BIATSS | 971 | P |
| | KIMBOO | Karine | BIATSS | 972 | A |
| | PORTECOP | Olivier | BIATSS | 972 | P |
| Étudiants : 4 | LUIT | Meddy | Étudiant | 971 | P |
| | PARVIN | Nicolas | Étudiant | 971 | P |
| | GABOURG | Raïssa | Étudiante | 972 | P |
| | ZACHARIE | Ludovic | Étudiant | 972 | A |
| Personnalités Extérieures : 10 | LERUS | Chantal | Conseil Régional | 971 | P |
| | | | CTM | 972 | A |
| | DURIMEL | Harry | Ville Universitaire | 971 | A |
| | GABUT | Christophe | Ville Universitaire | 972 | A |
| | HARDY-DESSOURCES | Marie-Dominique | Personnalité extérieure | 971 | A |
| | ALICE | Jean | Personnalité extérieure | 971 | Procuration M.GEOFFROY |
| | NAGAPIN | Henri | Personnalité extérieure | 971 | P |
| | THOUARD | Emmanuel | Personnalité extérieure | 972 | A |
| | HAYOT | Bernard | Personnalité extérieure | 972 | A |

| | | | | | |
|-------------------------|-------------------------|-----------|--|-------------------------|--------------------------------------|
| | MORINIERE | Max | Personnalité extérieure | 972 | A |
| Invités de droit | GANGLOFF-ZIEGLER | Christine | Rectrice | 971 | REPRESENTE PAR N.CRAIPEAU |
| | JAN | Pascal | Recteur | 972 | REPRESENTE PAR F.SABIN |
| | HANOT | Boris | Directeur Général Adjoint des Services | Administration générale | P |
| | CYRILLE | Catherine | Agent Comptable | Administration générale | A |
| | SUBITS | Vincent | DAF | Administration générale | P |
| | GALL | Doriane | Contrôle de Gestion | Administration générale | A |
| | BERTO GAL | Gladys | Adjointe DRH | Administration générale | A |
| | LÂM | Ségolène | Directrice de la Division des affaires juridiques | Administration générale | A |
| | EPAMINONDAS | Angéla | Chef de Cabinet | Administration générale | A |
| Invités | MOLINE | Jack | Vice-président délégué à la répartition des moyens | Administration générale | P |

Conseil d'Administration du 26 juillet 2021 En web-conférence

Ordre du Jour

Ordre du jour :

1. Propos liminaires du Président
2. Approbation de l'augmentation des capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études de santé (vote)

Ouverture de la séance à 11H10.

1. Propos liminaires du Président

Monsieur le Président

Nous accueillons Madame Chantal Lerus qui représente la Région Guadeloupe à l'Université des Antilles, qui remplace Madame Penchard qui a beaucoup œuvré pour l'université. Madame Lerus est conseillère régionale et directrice des affaires médicales au CHU de Guadeloupe. Mais je peux lui laisser la parole pour dire deux mots.

Chantal LERUS, personnalité extérieure

Bonjour à tous et merci de m'accueillir dans votre conseil d'administration. Je sais que nous ferons du bon travail ensemble.

Monsieur le Président

Nous accueillons Madame Lerus avec plaisir, et nous travaillerons ensemble pour faire avancer notre université. Nous aurons l'occasion de nous revoir pour discuter de la stratégie de l'université. Il est important que les nouveaux arrivants soient informés. Madame Lerus n'a jamais travaillé avec nous à l'université et il est important qu'elle ait une information pour assurer sa mission à nos côtés. Merci beaucoup.

2. Approbation de l'augmentation des capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études de santé (vote)

Monsieur le Président

Je voudrais m'excuser de faire ce conseil aussi tardivement dans l'année, mais nous sommes obligés malheureusement, c'est pour cette raison que je vous ai dit que cela ira vite. Vous savez que nous avons un nombre d'étudiants prévu pour la deuxième année, qui avait été validé par le Conseil d'administration en lien avec les ARS. Le nombre des étudiants entre la première année vers la deuxième année était établi. Malheureusement, certains étudiants ont fait des recours qui ont été pris en considération par le Conseil d'État, ce qui a cassé les décisions qui avaient été prises sur le nombre d'étudiants. Le Conseil d'État a passé en revue l'ensemble des universités. Quinze universités ont été épinglées et sont obligées d'augmenter le nombre de ses étudiants de PASS-LAS vers la deuxième année. Le Conseil d'État nous demande donc d'augmenter au moins de 20 % le nombre des étudiants qui passent en deuxième année. Après discussion à l'Université et pour éviter encore des problèmes avec le Conseil d'État, nous avons remonté le nombre de 30 %

pour permettre à nos étudiants d'avoir un peu plus de places. Nous avons aussi évalué notre capacité de formation pour les accueillir.

Sur le premier capacitaire, nous étions à 112 étudiants en PASS-LAS, sans compter les étudiants de PACES qui ont doublé avec l'ancienne formule et le nombre avait été fixé par le ministère à 69 étudiants de PACES qui devaient passer en deuxième année. Pour la nouvelle formule PASS-LAS, nous avions auparavant 112 étudiants. Ce sont les étudiants de PASS-LAS qui vont augmenter, et nous passons actuellement à 133 étudiants. De 181 étudiants PACES + PLASS-LAS qui passent en deuxième année, nous avons 202 étudiants qui vont passer en deuxième année. L'idée est d'augmenter de façon significative le nombre des étudiants en deuxième année pour qu'ils puissent poursuivre leur formation en médecine pour tenter de réduire le déficit médical. Cela prendra un peu de temps parce qu'il faut des dizaines d'années pour former un médecin, mais je pense qu'avec les médecins de l'Hexagone en train de revenir, nous pourrons avoir une couverture médicale à peu près correcte dans une dizaine d'années.

S'il y a des questions, je suis prêt à répondre concernant le point unique que nous devons valider aujourd'hui. Président Virassamy.

Georges VIRASSAMY, PR

Merci de me donner la parole. J'ai pris note de la décision du Conseil d'État et de son caractère obligatoire bien évidemment, qui nous conduit à revoir à la hausse le chiffre de nos étudiants. Forcément, la question des stages va se poser : y a-t-il suffisamment de terrain de stages pour les étudiants dès lors qu'il y a cette augmentation (à laquelle je suis favorable naturellement) ?

Monsieur le Président

Avant de procéder à l'augmentation, la doyenne de la faculté de médecine a évalué les possibilités de stage sur nos deux territoires et n'a pas trouvé de problème particulier. Je pense que nous pouvons les accueillir sans difficulté.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

Bonjour, il y a eu quelques bribes d'interruption mais si j'ai bien entendu, on demande une augmentation d'au moins 20 %. Or, le chiffre précédent était bien 181 et on est passé à 202.

Monsieur le Président

C'est 20 % de PASS-LAS, et non pour l'ensemble. Le nombre des PASS-LAS était de 112. Pour ceux qui ne sont pas habitués, le PASS correspond au Parcours avec Accès Santé, et la LAS est la Licence avec Accès Santé. Est-ce que j'ai répondu à ta question, Nicolas ?

Nicolas PARVIN, étudiant 971

Oui, il faut donc un minimum de 22 personnes en plus.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur ??? (ne s'annonce pas. 00'07'27)

Les 30 % d'augmentation concernent une augmentation par rapport à la rentrée 2020 ou bien au niveau des résultats ?

Monsieur le Président

C'est pour la rentrée 2021.

Monsieur Frédéric GERARDIN, BIATSS

Je rebondis sur la question de Monsieur Parvin. Nous étions à 112 et on passe à 133, ce qui fait plus de 21. Et si on fait : 21 divisé par 112, cela fait 18,75 % et non 20 %.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

C'est justement mon inquiétude. Je ne voudrais pas qu'on nous tatillonne encore sur les chiffres.

Monsieur le Président

Il y a la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

Si les étudiants font un nouveau recours, cela risque d'être compliqué.

Monsieur le Président

Je vais voir avec la responsable administrative de la faculté de médecine. Elle était prête à intervenir si besoin, je vais donc l'appeler. Cela fait donc 18 %, si vous avez calculé ?

Nicolas PARVIN, étudiant 971

Si on compte la maïeutique, l'odontologie etc., on arrive à 37 %.

Monsieur le Président

J'appelle la responsable administrative (...)

Nicolas PARVIN, étudiant 971

D'après mes calculs, il faudrait ajouter au moins 23 personnes pour être au-dessus des 20 %.

(...)

Le président échange avec la responsable administrative et financière de la faculté de médecine.

(...)

Monsieur le Président

Je suis désolé, c'est un calcul un peu savant. J'ai eu la confirmation de la responsable administrative de la faculté de médecine qui nous dit que l'an dernier, la capacité d'accueil en PASS-LAS + PACES était de 194. Ils ont fait 26,5 % d'augmentation, ce qui fait que la capacité d'accueil passe à 245 quand on ajoute la PACES. Les 21 places sont ajoutées sur le PASS-LAS, et on retombe sur 245 et non 202. Les 202, c'est ce qu'on avait proposé dans un premier temps et le Conseil d'État n'a pas accepté. Il y a 21 places de plus en PASS-LAS. Est-ce qu'il y a des questions ?

Nicolas PARVIN, étudiant 971

J'ai une petite question pour être sûr qu'il n'y aura pas d'autres recours des étudiants.

Monsieur le Président

Il n'y aura pas de recours. Justement, on avait proposé autre chose, et le Conseil d'État n'a pas accepté, c'est la raison pour laquelle nous avons revu à la hausse de façon très sérieuse le nombre des étudiants en PASS-LAS. Ce sont ces étudiants qui intéressent le ministère, et pas les PACES.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

D'accord. Les 20 % d'augmentation sont bien en PASS-LAS.

Monsieur le Président

Oui, en PASS-LAS.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

Ils étaient donc à 181, c'est bien ça ?

Monsieur le Président

Ils étaient à 112, +21, cela fait 133.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

Justement, 20 % de 112...

Monsieur le Président

Nicolas, un calcul est fait, je ne peux pas calculer là maintenant. Cela a été calculé, c'est 26,5 % d'augmentation. Je ne vais pas refaire les calculs. Sinon, on ne s'en sortira pas.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

D'accord, d'accord.

Monsieur CRAIPEAU, représentant de la rectrice de l'académie de Guadeloupe

Pour éclairer peut-être, la décision du Conseil d'État vient annuler une ancienne délibération qui avait déjà fait une augmentation sur le nombre de places de capacité d'accueil 2020. Je pense que c'est le chiffre qui a été pris à l'origine. Il y a déjà eu une augmentation, mais elle a été considérée par le Conseil d'État comme non suffisante et donc vous faites une nouvelle augmentation. Je pense que l'ensemble des 2 augmentations fait les 20 % nécessaires du Conseil d'État. Je pense que l'ensemble des deux augmentations fait les 20 % nécessaires du Conseil d'État. Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nicolas PARVIN, étudiant 971

Merci, je comprends mieux. Je n'avais pas cette information. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a des questions ? *[Pas de questions]* S'il n'y a pas de questions, on va voter cette augmentation du nombre des étudiants de PASS-LAS admis en deuxième année. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Nous allons arrêter ce Conseil d'administration. Je vous souhaite de passer de bonnes vacances. On se retrouve à la rentrée de septembre.

| | | |
|---|---------------------------|-----------|
| Augmentation des capacités d'accueil en 2ème année du 1er cycle des études de santé | Nombre de votants | 17 |
| | Ne prend pas part au vote | 0 |
| | Abstention | 0 |
| | Contre | 0 |
| APPROBATION | Pour | 17 |

Fin de séance à 11H30

* * *